

COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Pouvoirs	2
Votants	12
Date de convocation	30 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

Présents : ALLEAU Patrick, BARREAUX Bernadette, CHABAUTY James, COMTE Joël, LERICHE Benoît, MAURIN Nathalie, PAILLOUX Danièle, RAINETEAU Jean, ROULAUD Jean-Jacques, VILLENEUVE Jordan

Excusés/absents : ESCHYLE Jonathan, VUAILLET Laurent, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, GIN Anne-Marie, BRILLANCEAU Matthias

Pouvoir : BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe a donné pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques ; GIN Anne-Marie a donné pouvoir à CHABAUTY James

Secrétaire : Monsieur RAINETEAU Jean est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°44– 05.07.2021 : Vente de la parcelle cadastrée section D numéro 247 : choix de l'acquéreur

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que, lors de la réunion du conseil municipal du 17 mai 2021, les élus avaient décidé de mettre en vente la parcelle cadastrée section D numéro 247.

Monsieur le maire informe le conseil, qu'au 30 juin, il a reçu trois offres :

Offre n°1	500€ (frais de notaire à la charge de l'acquéreur)
Offre n°2	400€ net vendeur
Offre n°3	1100€ (frais de notaire à la charge de l'acquéreur)

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Choisit la proposition à 1100€ (frais de notaire à la charge de l'acquéreur) ;
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Délibération n°45 – 05.07.2021 : Produits irrécouvrables : mise en non-valeur de titre pour non paiement de garderie scolaire

Le Maire informe le Conseil municipal que madame le Trésorier de Mansle, comptable Receveur de la commune n'a pu recouvrer le montant des factures désignées ci-dessous :

- Référence pièce R-38-2 pour la somme de 1,70 Euros - correspondant à de la garderie scolaire de Montignac-Charente en 2017.

- Référence pièce R-38-19 pour la somme de 1,70 Euros - correspondant à de la garderie scolaire de Montignac en 2017.

Le comptable a demandé, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces factures.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les admissions en non-valeur ci-dessus dont le montant total s'élève à 3,40 Euros.
- Autorise monsieur le maire à signer les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Questions et informations diverses

Organisation du temps de travail du personnel communal : monsieur le maire explique aux membres du conseil qu'une délibération fixant l'organisation du temps de travail des agents communaux doit être prise au plus tard le 1^{er} janvier 2022. Il présente le projet, qui doit être soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Charente pour validation/remarque. L'organisation d temps de travail fera l'objet d'une délibération.

Octobre rose : cette opération a pour objectif la collecte de fonds au bénéfice de la lutte contre le cancer du sein. Traditionnellement, le Pays du Ruffécois est organisateur. Toutefois, pour 2021, l'opération est suspendue à l'évolution des conditions sanitaires. Néanmoins, il est demandé aux élus de la commune de réfléchir aux types de manifestation qui pourraient être proposés.

Site de Marchot/ombrières de parking : monsieur le maire informe le conseil que le matériel a été partiellement livré. Les travaux débiteront en septembre.

Restauration scolaire : l'appel d'offres lancé a été déclaré sans suite, pour cause de dossier incomplet. Un nouvel appel d'offres a été mis en ligne le 22 juin.

Toiture de la grange communale : l'arrêté autorisant les travaux a été accordé le 21 juin 2021.

Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) : monsieur le maire présente la liste les projets inscrits via la communauté de communes.

Opération « Nettoyons la nature » : Mme Barreaux indique que la commune renouvelle son inscription pour 2021. « Nettoyons la nature » aura lieu le 25 septembre.

Monsieur le maire lève la séance à 20h00.

Prochaine réunion du conseil municipal : 9 août 2021 à 18h00.